



**Municipalité de
Terrasse-Vaudreuil**

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS NUMÉROS 570-5, 574-4 ET 572-9**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,

QUE le règlement numéro 570-5 intitulé :

« Règlement amendant le règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 570 afin d'ajouter un nouveau type d'affectation «Commerce» soit l'affectation «Commerce de services techniques»; de remplacer, au plan 3, l'affectation «Publique-communautaire» des lots numéros 4 611 774 et 4 611 776 par l'affectation «Commerce de services techniques» et de remplacer, au même plan 3, l'affectation «Habitation de basse densité» du lot numéro 1 574 897 par l'affectation «Parc» »

QUE le règlement numéro 574-4 intitulé :

« Règlement amendant le règlement des permis et certificats numéro 574 afin d'insérer les définitions des termes « Abri utilitaire temporaire » et « Abri portique temporaire »

ont été adoptés par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, à la séance ordinaire du 11 septembre 2018.

QUE ces règlements ont été examinés et approuvés par la résolution numéro CA 18-10-10-10 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 10 octobre 2018 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ces règlements a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le (11^e) jour du mois d'octobre deux mille dix-huit (2018) sous le numéro de certificat TV 2018-03.

QUE le règlement numéro 572-9 intitulé :

« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin de créer une nouvelle catégorie de commerces de services techniques, d'ajouter de nouveaux usages temporaires pour la période hivernale, de remplacer la zone publique-communautaire Pb-2 par la nouvelle zone commerciale Cb-1 et de détacher un lot de la zone résidentielle Ra-8 afin de créer la zone-parc Pa-6 »

a été adopté par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, à la séance ordinaire du 9 octobre 2018.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro 18-10-24-17 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 24 octobre 2018 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le (25^e) jour du mois d'octobre deux mille dix-huit (2018) sous le numéro de certificat TV 2018-04.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe, 74, 7^e Avenue, Terrasse-Vaudreuil, durant les heures de travail.

DONNÉ À TERRASSE-VAUDREUIL, ce deuxième (2^e) jour du mois de novembre deux mille dix-huit (2018).

Lily Ducharme
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la municipalité au www.terrasse-vaudreuil.ca